

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague tenue le mardi 16 mai 2017 à 10 h à la salle du Conseil située au 140, rue Principale à Saint-Louis-de-Gonzague.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Christian Brault, Mélanie Genesse, Paul Lavallière, François Leduc, sous la présidence de monsieur le maire Yves Daoust, formant quorum.

Sont absents à cette séance messieurs les conseillers Daniel Pitre et Jean-François Poirier.

Est également présente Mme Dany Michaud, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Les avis de convocation de la présente séance ont été dûment signifiés conformément à la Loi.

17-05-113 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse
Appuyé par M. Christian Brault
Et résolu

Que la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

17-05-114 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du Conseil prennent connaissance de l'ordre du jour préparé pour la séance extraordinaire du 16 mai 2017.

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse
Appuyé par M. Paul Lavallière
Et résolu

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague adopte l'ordre du jour tel que préparé, à savoir :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Règlement numéro 16-125-1 modifiant le règlement de zonage numéro 16-125 afin d'y ajouter les classes d'usage *Commerce de vente au détail (C-120)* et *Hébergement et restauration (C-150)* à la zone P-1 – Adoption du second projet
4. Levée de la séance

ADOPTÉ

17-05-115 RÈGLEMENT NUMÉRO 16-125-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 16-125 AFIN D'Y AJOUTER LES CLASSES D'USAGE *COMMERCE DE VENTE AU DÉTAIL (C-120)* ET *HÉBERGEMENT ET RESTAURATION (C-150)* À LA ZONE P-1 – ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT

ATTENDU que la Municipalité peut effectuer des modifications à sa réglementation en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU que certaines modifications au Règlement de zonage numéro 16-125 s'avèrent nécessaires afin de maintenir une bonne gestion du territoire;

ATTENDU qu'une copie du projet de règlement a été soumise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU l'avis de motion donné par M. Christian Brault lors de la séance ordinaire du Conseil du 3 mai 2017;

ATTENDU la résolution numéro 17-05-093 adoptant le premier projet de règlement numéro 16-125-1;

ATTENDU l'assemblée de consultation publique tenue le 15 mai 2017;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par M. François Leduc
Et résolu

Que le second projet de règlement portant le numéro 16-125-1 soit adopté tel que présenté, et versé aux archives des règlements.

ADOPTÉ

17-05-116 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse
Appuyé par M. Paul Lavallière
Et résolu

Qu'ayant épuisé l'ordre du jour, de lever la séance à 10 h 04.

ADOPTÉ

Yves Daoust
Maire

Dany Michaud
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière